

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

STATIONNEMENT – CIRCULATION – AUTORISATION TEMPORAIRE
POUR DEMENAGEMENT
233 MONTEE DE LA VILLE
N° 2024/371

Le Maire de la Commune de COURS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,
VU l'article R417-10 du Code de la Route,
VU l'article R 610-5 du code pénal,
VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la
signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande de Madame BUTTET Chrystelle,
Considérant que, pour permettre le déménagement situé 233 Montée de la Ville, il y a lieu de
réglementer le stationnement et la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de
faciliter la bonne exécution du déménagement et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

A R R E T E :

=====

ARTICLE 1°/- Le Samedi 26 Octobre 2024 de 07 heures 30 jusqu'à la fin du déménagement, pour
le déménagement **située 233 Montée de la Ville**, le stationnement et la circulation seront réglementés
de la façon suivante :

- **Circulation interdite dans le sens de la descente Montée de la Ville, dans la portion comprise entre Chemin des Hirondelles et le Chemin de Truchet.**
- **Circulation réduite à une voie**
- **Circulation réglementée par panneaux**
- **Stationnement d'un camion de déménagement devant le 233 Montée de la Ville**
- **Vitesse limitée à 30km/h**

ARTICLE 2°/- La signalisation sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation
routière, par les services techniques de la Mairie.

ARTICLE 3°/- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et Madame
BUTTET Chrystelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4°/- Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le vingt-deux octobre deux mil vingt-quatre.



Le Maire,
Patrice VERCHERE

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Verchère", is written over the printed name of the Mayor.